

**COMMUNE DE RÉMUZAT****DEL- 03 -23022023****Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL\_03\_23022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 15/02/2023
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance :  E BOLLARD
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		O SALIN	
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

**OBJET : Dotation départementale forfaitaire à orientation voirie reversement à la CCBDP**

Monsieur le Maire informe que le département a versé à la commune de Rémuzat une Dotation Forfaitaire à orientation voirie 2023 d'un montant de 14 817€.

Il rappelle que le reversement partiel ou intégral peut être réalisé auprès de la CCBDP.

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**DECIDE** de reverser la totalité de la dotation Départementale à orientation voirie, à la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale soit 14 817€

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Éric BOLLARD



Le Maire  
Olivier SALIN

**Résultat du vote**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0